



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	ECUREUIL AS 350 B3 BLANC ROUGE BLEU F-HPVG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES DU VALGAUDEMAR	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
28/07/17	GONDOUINS	REF TOURROND	2			RVT REFUGE
	GIOBERNEY	REF VALLONPIERRE	3			RVT REFUGE
	GIOBERNEY	REF PIGEONNIER	2		1	RVT REFUGE
	GIOBERNEY	REF CHABOURNEOU	1			RVT REFUGE
	LA CHAPELLE EN V	REF OLAN	3		1	RVT REFUGE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N° 442 / 2017

Suivi par : Annick MARTINET

à Gap, le 20 / 07 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	ECUREUIL AS 350 B3 BLANC ROUGE BLEU F-HPVG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	REFUGES DU VALGAUDEMAR	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux - équipements	Transport Passagers	
26/07/17	VILLAR LOUBIERE	REF SOUFFLES	1		1	RVT REFUGE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 442 / 2017

Suivi par : Annick MARTINET

à Gap, le 20/07/2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE